

Bon No: 001261039		1ere Gachée: 09:00 (1) Quantité: 0.50 m3			Date: 11/09/2026 référence commande(2):		Zone: SOUS CENTRALI										
client: 1309 chantier: 1309001		NOIRET DIVERS			35 RTE DE QUAROUBLE 59970 Vicq		Véhicule: 107 LUI - MEME CLIENT CLIENT										
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00		température: TEMPERATURE : 18 vitesse du vent: validité:		XI:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures					
code Béton 63		désignation(6)(8) MORTIER S.A.B.M		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure		consistance(7)		Dmax					
ciment(type et classe) CEM III/A42.5 N CE CP1 NF				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4)									
appellation commerciale M400 Propriétés particulières spécifiées																	
SERVICES						ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE							
CONTRIB ENVIRONNEMENTALE CONTRIB CARBONNE REP										NOM: signature du client:							
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:														signature:			

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN